



COMMISSION SPORTIVE NATIONALE DE DANSE SUR GLACE

COMMISSION NATIONALE DES OFFICIELS D'ARBITRAGE

COMPTE RENDU DU 16 SEPTEMBRE 2008

Consultations par e-mail

Participants : Madame Marotel (Dma)
Mesdemoiselles Duprez (SD), Haguenauer (MH)
Messieurs Beau (RB), Guérin (RG : rapporteur), Hamel (JBH), Molina (DM),
de Paix (DDP), Vandebroeck (GV)
Participante invitée : Christine Hurth (représentante danse sur glace à la CFOA)

1/ Désignation des Officiels d'Arbitrage en national

Le mode de désignation des Officiels d'Arbitrage aux Championnats de France élite, juniors et novices et aux Masters est désormais régi par la Communication n° 10 de la CFOA (cf. www.ffsg.org), qui stipule que les désignations à ces Compétitions sont du ressort de la CFOA. Bien que le processus ne mentionne pas expressément que les CNOA et/ou les CSN doivent faire des recommandations, celles-ci ne sont pas exclues. Christine Hurth, qui représente la danse sur glace, nous a confirmé qu'elle recevrait bien volontiers les recommandations de la CNOA de danse sur glace.

En conséquence, la CSNDG a publié la Communication n° 60 du 5 septembre 2008 pour adapter la Règle 5111 à cette configuration. La CNOA communiquera également à Christine Hurth les disponibilités déclarées des Officiels d'Arbitrage qu'elle aura recueillies. La CNOA précise également, qu'en cas d'indisponibilité d'Officiels d'Arbitrage convoqués par la CFOA, ou de modifications du calendrier des Compétitions Nationales concernées, elle ne formulera pas de nouvelles recommandations.

2/ Recommandations de désignation des Officiels d'Arbitrage aux Masters

Conformément à la procédure définie ci-dessus, la CNOA a établi, sur proposition de DM et à partir des disponibilités déclarées des Officiels d'Arbitrage, une recommandation d'Officiels d'Arbitrage pour les Masters du 2 au 4 octobre à Orléans. Cette recommandation a reçu un avis conforme de la CSNDG le 15 septembre 2008, et a été transmise à la CFOA le même jour.